RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 03659
Numéro SIREN : 719 807 406
Nom ou dénomination : FRANFINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt 42956

FRANFINANCE

S.A. au capital de 31.357.776 €
Siège social : 57-59 avenue de Chatou - 92500 RUEIL-MALMAISON
719 807 406 - R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 15 AVRIL 2019

Les Administrateurs de FRANFINANCE se sont réunis en Conseil, sur convocation en date du 8 avril 2019 :
Tour SOCIETE GENERALE - 17, Cours Valmy
PARIS LA DEFENSE 7
Salle du Codir

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

Laurent GOUTARD	Administrateur - Président
Philippe AYMERICH	Administrateur
Eric DELARUE	Administrateur
Frédéric JACOB-PERON	Administrateur - Directeur Général
Martine LASSEGUES	Administrateur
Pascale MOREAU	Administrateur
Anne PENET GROBON	Administrateur
SG Financial Services Holding représentée par Andreea PARNECI	Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

Julien OCHONISKY	Directeur Général Délégué
Daniel DRION	Directeur Financier
Teresa COLLINS	Directrice des Ressources Humaines
Sabrina GUIRAUD	
ERNST & YOUNG AUDIT Représenté par Vincent ROTY	Commissaire aux Comptes
DELOITTE ET ASSOCIES Représenté par Tiziano MATRONE	Commissaire aux Comptes

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°42956 en date du 26/06/2019

SONT ABSENTS EXCUSES :

Odile de SAIVRE	Administrateur
Jessie ADERIC	Déléguée du Comité d'Entreprise
Bertrand CHABROL	Délégué du Comité d'Entreprise

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Laurent GOUTARD préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Sabrina GUIRAUD assure les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Examen du rapport de gestion ;
3. Examen et arrêté des comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
4. Proposition d'affectation du résultat ;
5. Démission du Président du Conseil ;
6. Nomination du nouveau Président du Conseil ;
7. Examen du seuil de significativité et des incidents significatifs ;
8. Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux Comptes ;
9. Proposition de renouvellement du mandat de 3 administrateurs ;
10. Changement de la composition des comités des nominations et des rémunérations ;
11. Examen des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce
12. Point sur la convention de distribution et de gestion des crédits à la consommation conclue entre Franfinance, Franfinance Location, Société Générale et Sogefinancement ;
13. Réexamen des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs ;
14. Versement d'un supplément d'intéressement pour l'exercice clos de 2018 ;
15. Examen des résultats des travaux du comité des nominations du Conseil d'administration ;
16. Examen des résultats des travaux du comité des rémunérations du Conseil d'administration ;
17. Transfert du siège social et modification des statuts ;
18. Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte ;
19. Examen des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte ;

20. Questions diverses.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration est lu et approuvé à l'unanimité.

2. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION

Le Président donne la parole successivement à Frédéric JACOB-PERON, Directeur Général, Julien OCHONISKY, Directeur Général Délégué en charge du Financement aux Entreprises et Daniel DRION, Directeur Financier, qui, en fonction de leur domaine de compétence, retracent l'activité de la Société au cours de l'exercice 2018. A l'issue de leur exposé, Frédéric JACOB-PERON présente au Conseil le projet de rapport de gestion à soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Après délibération, le projet de rapport de gestion est approuvé par le Conseil, de même que l'exposé sommaire de la situation de la société à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le tableau des résultats financiers prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce.

3. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le Président présente et commente au Conseil les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui font ressortir un bénéfice de 82 631 K€.
Après délibération le Conseil, à l'unanimité, arrête les comptes consolidés qui viennent de lui être présentés.

Le Président présente et commente au Conseil les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Le résultat net après impôt s'établit à	50 753 107,88 €
Augmenté du report à nouveau créditeur de	22 802 970,84 €
Le montant à répartir est de	73 556 078,72 €

Après délibération, le Conseil d'Administration arrête, définitivement, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant de 73 556 078,72 € comme suit :

Distribution d'un dividende de 25,00 € par action, Soit pour 1 959 861 actions	50 753 107,88 €
Report à nouveau d'un montant de	22 802 970,84 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2019.

5. DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL

Le Président annonce au Conseil qu'il démissionne de ses fonctions de Président du Conseil d'administration à l'issue de la séance.

Le Conseil en prend acte et remercie Laurent GOUTARD pour son implication et le soutien qu'il a apporté à la Société.

6. NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL

Le Président indique au Conseil qu'il convient maintenant de procéder à la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration pour le remplacer dans cette fonction et propose de nommer Philippe AYMERICH.

Le Comité des nominations, Philippe AYMERICH s'étant abstenu de prendre part aux discussions, a émis un avis favorable à la nomination de Philippe AYMERICH.

Après délibération du Conseil, M. AYMERICH, ne prenant pas part au vote, est désigné Président du Conseil d'administration de Franfinance.

7. EXAMEN DU SEUIL DE SIGNIFICATIVITE

Le Président rappelle au Conseil que, selon la procédure du groupe Société Générale, Franfinance devra informer SGPM de la survenance d'incidents significatifs, à charge pour cette dernière de les transmettre à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le Président indique au Conseil que le seuil de déclaration des incidents significatifs est actuellement fixé à 1 000 000 € et propose au Conseil de maintenir ce seuil.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le seuil à 1 000 000 €.

8. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil examine ensuite la situation des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil constate que les mandats de Laurent GOUTARD, Odile de SAIVRE et Frédéric JACOB-PERON arrivent à échéance.

Le Conseil constate qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'est arrivé à échéance.

9. PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE TROIS ADMINISTRATEURS

Le Conseil constate que les mandats de Laurent GOUTARD, Odile de SAIVRE et Frédéric JACOB-PERON arrivent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale et décide de proposer à l'Assemblée Générale leur renouvellement pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

10. CHANGEMENT DE COMPOSITION DES COMITES DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

Le Président annonce que suite à sa démission de la fonction de Président du conseil d'administration, il souhaite également démissionner de la présidence des comités des nominations et des rémunérations.
Le Conseil en prend acte et décide de nommer Philippe AYMERICH président de ces deux comités.
Laurent GOUTARD conservera son titre de membre de ces comités.

11. EXAMEN DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare que, dans le courant de l'exercice, il a été conclu une convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Il précise que les Commissaires aux Comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial.

12. POINT SUR LA CONVENTION DE DISTRIBUTION ET DE GESTION DES CREDITS A LA CONSOMMATION

Le Président informe le Conseil que la convention de distribution et de gestion des crédits à la consommation a été conclue entre Franfinance, Franfinance Location, Sogefinancement et Société Générale le 20/07/2018.

Une information a été faite lors du Conseil d'administration du 11/04/2018 mais cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil.

Le Conseil propose de soumettre cette convention à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

13. REEXAMEN DES CONVENTIONS CONCLUES ET AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Le Président expose au Conseil que conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration doit réexaminer chaque année les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

Le Président indique au Conseil que sont concernés par cette réglementation, les deux protocoles d'accord conclus entre Société Générale, Sogefinancement, Franfinance Location et Franfinance

- Le protocole d'accord et son avenant relatif à EXPRESSO signés respectivement le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1997;
- Le protocole d'accord et son avenant relatif à ALTERNA signés respectivement le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 1998.

Le Président expose au Conseil le contenu des deux protocoles et leurs conditions d'exécution.
Ces conventions seront poursuivies dans les mêmes conditions et modalités cette année, à l'exception des prestations reprises dans la convention signée le 20 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, Frédéric JACOB-PERON ne prenant pas part au vote en sa qualité de Directeur Général de Franfinance et Président de Sogefinancement, le Conseil approuve la poursuite de l'exécution de ces protocoles d'accord.

14. VERSEMENT D'UN SUPPLEMENT D'INTERESSEMENT POUR L'EXERCICE CLOS DE 2018

Le Président informe le Conseil qu'il serait opportun d'examiner la possibilité de verser un supplément d'intéressement pour l'exercice clos le 31/12/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'attribuer un supplément d'intéressement d'un montant maximum de 750 € (sept cent cinquante euros) bruts par bénéficiaire, réparti selon les modalités de répartition mentionnées dans le projet d'accord collectif relatif au supplément d'intéressement.

Ce supplément d'intéressement sera versé en même temps que l'intéressement se rapportant à l'exercice 2018.

15. EXAMEN DES RESULTATS DES TRAVAUX DU COMITE DES NOMINATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Comité des nominations indique que le Comité s'est réuni et a émis un avis positif sur le renouvellement des mandats de :

- Laurent GOUTARD (Administrateur)
- Odile de SAIVRE (Administrateur)
- Frédéric JACOB-PERON (Administrateur et Directeur général)
- Julien OCHONISKY (Directeur général délégué).

Il expose ensuite les observations et propositions d'amélioration faites par les administrateurs suite aux réponses aux questionnaires envoyées pour l'évaluation du Conseil.

Le Conseil prend acte de ces informations.

16. EXAMEN DES RESULTATS DES TRAVAUX DU COMITE DES REMUNERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité des rémunérations s'est réuni et le Président présente une synthèse de ses travaux au Conseil.

Le Président rappelle que Franfinance se conforme à la politique de rémunération du groupe Société Générale.
Le Comité a procédé à une revue de la politique de rémunération et de la rémunération des mandataires sociaux et des rémunérations des responsables des risques et des fonctions de contrôle.

Après avoir entendu la synthèse du comité des rémunérations, le Conseil valide la politique de rémunérations de Franfinance et les rémunérations des responsables des risques et fonctions de contrôle.

17. TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS

Le Président indique au Conseil que les collaborateurs de la Société vont déménager dans le bâtiment SPRING dans les prochains mois.
En prévision de ce déménagement, le Conseil va proposer à l'Assemblée générale de décider le transfert de siège social au 53 rue du Port à Nanterre (92) et de donner délégation au Directeur général pour faire tout acte juridique et toutes formalités juridiques liés à ce transfert de siège social.

18. FIXATION DE LA DATE ET DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire,

Le mardi 28 mai 2019 à 9h
au siège social
57-59 avenue de Chatou – 92 500 Rueil-Malmaison

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Au titre de l'assemblée générale ordinaire

- 1. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- 2. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- 3. Affectation du résultat ;
- 4. Rappel des dividendes précédents ;
- 5. Proposition de ratification d'une nouvelle convention règlementée ;
- 6. Renouvellement de 3 mandats d'administrateur ;
- 7. Proposition de ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- 8. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- 9. Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire

- 1. Transfert du siège social et modification des statuts ;
- 2. Pouvoirs pour effectuer les formalités.

19. EXAMEN DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil examine et adopte, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra à la date et aux heures ci-dessus indiquées.

20. QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

==========
Le Président

==========
Un Administrateur

FRANFINANCE

S.A. au capital de 31.357.776 €
Siège social : 57-59 avenue de Chatou - 92500 RUEIL-MALMAISON
719 807 406 - R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 28 MAI 2019

Les Administrateurs de FRANFINANCE se sont réunis en Conseil, sur convocation en date du 20 mai 2019 :

PARTICIPENT PAR CONFERENCE TELEPHONIQUE :

Philippe AYMERICH	Administrateur - Président
Frédéric JACOB-PERON	Administrateur - Directeur Général
Martine LASSEGUES	Administrateur
SG Financial Services Holding représentée par Andreea PARNECI	Administrateur
Pascale MOREAU	Administrateur
Anne PENET-GROBON	Administrateur
Odile de SAIVRE	Administrateur
Eric DELARUE	Administrateur

ASSISTE EGALEMENT A LA REUNION :

Claire GOIZET	Secrétaire Générale

SONT ABSENTS EXCUSES :

Laurent GOUTARD	Administrateur
Tiziano MATRONE	Commissaire aux comptes Ernst & Young
Vincent ROTY	Commissaire aux comptes Deloitte
Bertrand CHABROL	Délégué du Comité d'Entreprise
Jessie ADERIC	Déléguée du Comité d'Entreprise

Le Conseil, réunissant ainsi la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Philippe AYMERICH préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Claire GOIZET assure les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°42956 en date du 26/06/2019

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Maintien des modalités d'exercice de la direction générale ;
3. Reconduction des fonctions de directeur général et de directeur général délégué ;
4. Maintien des fonctions des dirigeants effectifs de la société ;
5. Examen du rapport annuel relatif au Contrôle interne dédié à la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) ;
6. Questions diverses.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration est lu et approuvé à l'unanimité.

2. MAINTIEN DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le mandat de Frédéric JACOB-PERON en qualité d'administrateur a été renouvelé ce jour par l'assemblée générale.
Conformément aux statuts de Franfinance, les fonctions de Directeur général ne peuvent excéder la durée de son mandat d'administrateur, le Conseil est donc appelé aujourd'hui à se prononcer sur la reconduction des fonctions de Directeur général de M. JACOB-PERON.

A cette occasion et conformément à l'article L225-51-1 du Code de commerce, il appartient au conseil d'Administration de choisir les modalités d'exercice de la direction générale, soit la dissociation ou non des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de la direction générale.

Conformément aux statuts de Franfinance et à la Position de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 2014-P-02 relative à la dissociation des fonctions de président du conseil d'Administration et de directeur général, il convient de conserver les modalités d'exercice de la direction générale actuelle soit la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

3. RECONDUCTION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL ET DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président propose de renouveler les fonctions de Directeur général de Frédéric JACOB-PERON pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022.
Sur proposition du Directeur général, le Président propose au Conseil de reconduire les fonctions de Julien OCHONISKY, Directeur général Délégué, pour la même durée que le mandat de Directeur général, soit jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022.

4. MAINTIEN DES FONCTIONS DES DIRIGEANTS EFFECTIFS DE LA SOCIETE

Le Président indique au Conseil que la qualité de « dirigeant effectif » en charge de la détermination effective de l'activité de la Société doit être assurée par deux personnes au moins et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier et à la position 2014-P-07 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Frédéric JACOB-PERON et Julien OCHONISKY sont désignés Dirigeants Effectifs de la Société pour la durée de leur mandat de Directeur général et Directeur général délégué.

5. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL RELATIF AU CONTROLE INTERNE DEDIE A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT)

Le Président donne la parole à Claire GOIZET, Secrétaire Générale du Groupe Franfinance.

Claire GOIZET rappelle au Conseil que, conformément à la 4ième Directive anti-blanchiment et à ses textes d'application, il doit être établi pour l'exercice 2018, un rapport sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs, qui se substitue à la section Blanchiment des Capitaux - Financement du terrorisme du rapport sur le contrôle interne.

Claire GOIZET présente au Conseil une synthèse de ce rapport qui retrace les principaux facteurs de risques BC-FT identifiés dans le cadre de la classification des risques et des procédures internes, les dispositifs de contrôle interne en matière de LCB-FT et de gel des avoirs et dans le cadre des dispositifs ou activités spécifiques.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le rapport sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs, tel qu'il lui a été présenté et valide les différentes mesures présentées dans le cadre du dispositif de contrôle interne en matière de BC-FT et de gels des avoirs.

6. QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur

FRANFINANCE

S.A. au capital de 31 357 776 Euros
Siège social : 59 avenue de Chatou - 92500 RUEIL MALMAISON
719 807 406 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2019

Les Actionnaires de FRANFINANCE, société anonyme au capital de 31 357 776 Euros, divisé en 1 959 861 actions de 16 euros nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire :

Salle de réunion 6ième étage
FRANFINANCE
57-59 avenue de Chatou
92500 Rueil-Malmaison

sur convocation faite suivant lettre recommandée ou portée, adressée à chaque actionnaire quinze jours francs au moins avant l'Assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

Sont présents :

FRANFINANCE LOCATION, représentée par Julien OCHONISKY, détenant 138 actions.

SGEF, représentée par Odile de SAIVRE, détenant 1 action.

Sont représentés

SGFSH, représentée par Patrick SOMMELET, détenant 1 959 608 actions.

L'Assemblée est présidée par Philippe AYMERICH, Président du Conseil d'Administration.

Odile de SAIVRE, représentant la société SGEF et Julien OCHONISKY, représentant la société FRANFINANCE LOCATION, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne Claire GOIZET comme secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 1 959 747 actions, soit 99,99% des actions composant le capital social.

Le quorum requis étant respecté, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Les Cabinets DELOITTE & ASSOCIES et ERNST & YOUNG Audit, Commissaires aux comptes, sont absents excusés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Les doubles des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- La feuille de présence de l'Assemblée signée par les membres du bureau ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La liste des actionnaires ;

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°42956 en date du 26/06/2019

- Le bilan, le compte de résultat se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires.

Le Président déclare que les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social ou leur ont été adressés, conformément à la Loi, dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Au titre de l'assemblée générale ordinaire

1. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
2. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Rappel des dividendes précédents ;
5. Proposition de ratification d'une nouvelle convention règlementée ;
6. Renouvellement de mandats d'administrateur (Laurent Goutard, Frédéric Jacob-Peron, Odile de Saivre) ;
7. Proposition de ratification de la cooptation d'un administrateur ;
8. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
9. Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire

1. Transfert du siège social et modification des statuts ;
2. Pouvoirs pour effectuer les formalités.

A la demande du Président, le Secrétaire de l'Assemblée donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Il est ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôt à	50 753 107,88 €
Augmenté du report à nouveau créditeur de.....	22 802 970,84 €
Le montant à répartir est de	73 556 078,72 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de 73 556 078,72 € comme suit :

Distribution d'un dividende de 25 € par action, soit pour 1 959 861 actions.....	48 996 525,00 €
Report à nouveau d'un montant de.....	24 559 553,72 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.
Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que, les montants du dividende mis en distribution, au titre des années précédentes, ont été les suivants :

- Exercice 2015 : 25,00€

- Exercice 2016 : 28,00€
- Exercice 2017 : 24,00€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes que ceux-ci ont été avisés de la signature d'une nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.
L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article L225-42 alinéa 3 du Code de commerce, ratifie la convention de distribution et de gestion des crédits à la consommation qui a été conclue le 20/07/2018 entre Franfinance, Sogefinancement, Franfinance Location et Société Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats d'administrateur de Frédéric JACOB-PERON, Odile de SAIVRE et Laurent GOUTARD arrivent à expiration ce jour, décide de les renouveler pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Eric DELARUE, en remplacement de Didier HAUGUEL, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social au 53, rue du Port - 92 000 Nanterre au plus tard le 30/09/2019.
A cet effet, les associés donnent tous pouvoirs au Directeur général de la société pour réaliser les actes juridiques liés au transfert de siège social, effectuer les formalités y afférentes et modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Philippe AYMERICH
Président du Conseil d'Administration

Odile DE SAIVRE
Deputy Chief Executive Officer
Societe Generale Equipment Finance

Julien OCHONISKY
Représentant FRANFINANCE LOCATION
Scrutateur

Odile de SAIVRE
Représentant SGEF
Scrutateur